

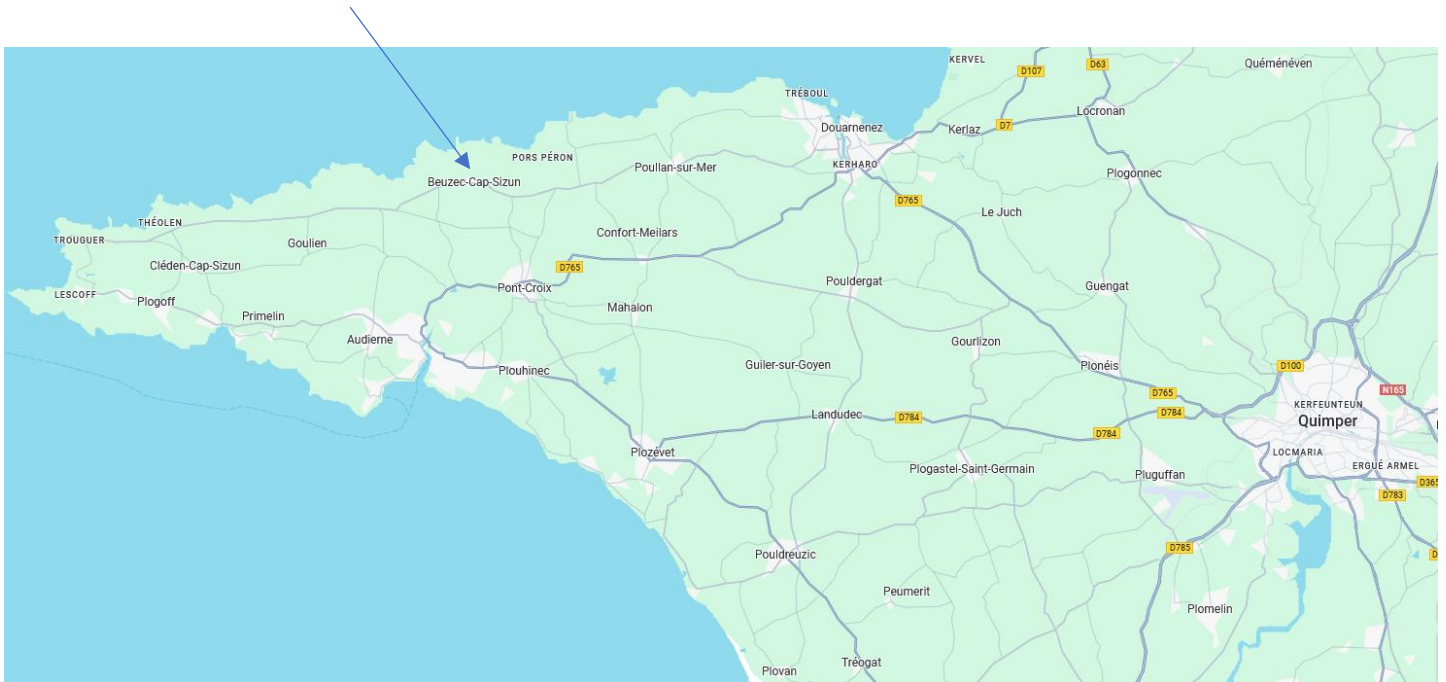


BEUZEC-CAP-SIZUN

Appel à candidature pour la mise en location d'un local commercial



A Beuzec-Cap-Sizun, la permanence estivale de l'office de tourisme communautaire n'est plus réalisée. La commune de Beuzec-Cap-Sizun (propriétaire du bâtiment) souhaite mettre en place une activité commerciale dans la partie utilisée auparavant par l'office de tourisme.

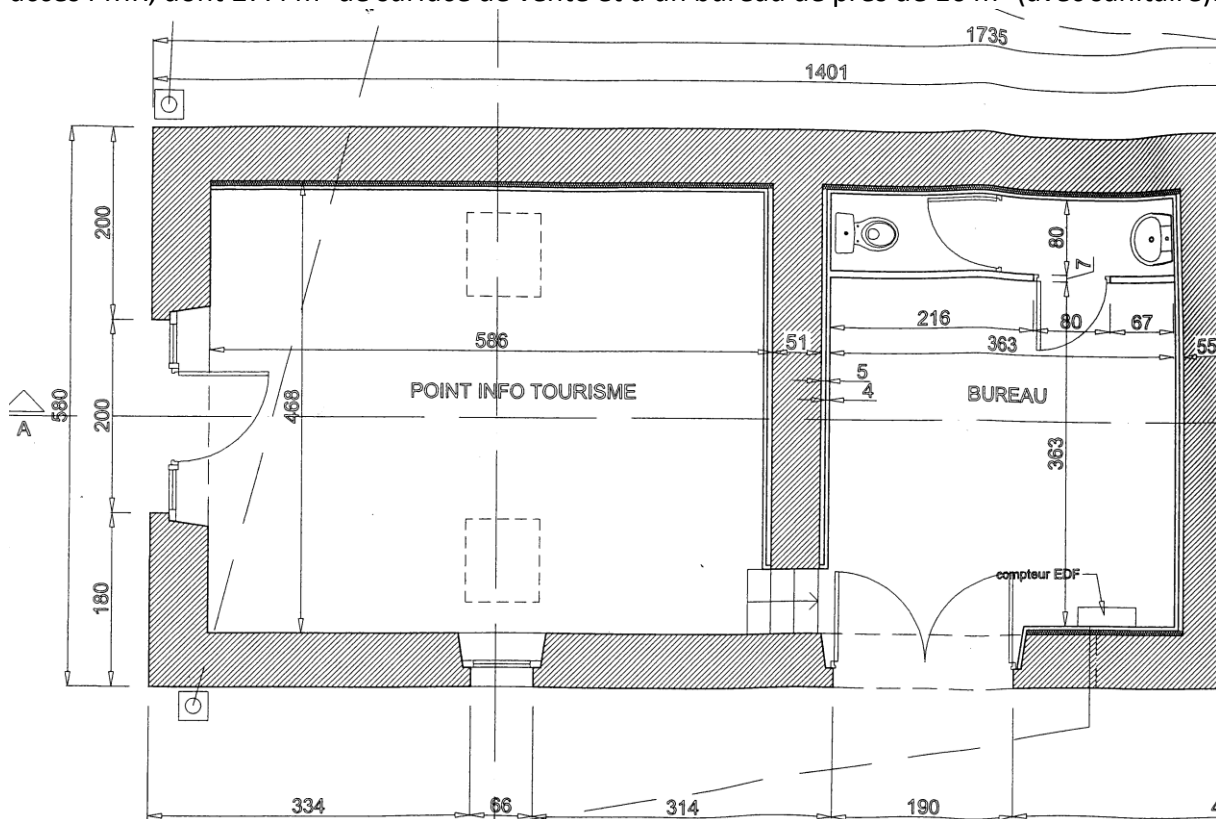


Le local commercial, objet du présent appel à candidatures, se situe en plein cœur du bourg au 64 rue des Bruyères. Le local donne sur la route et le bureau sur une placette réservant ainsi des possibilités de déploiement de terrasse potentielle pour le futur commerce. Des places de stationnement se trouvent à proximité.

La commune de Beuzec-Cap-Sizun est située **en zone FRR « France Ruralités Revitalisation »**. Ce dispositif permet aux contribuables qui créent ou reprennent une entreprise de moins de 11 salariés sur la commune de bénéficier, sous conditions, d'exonérations fiscales, d'exonérations d'impôt sur les bénéfices.

Description du local commercial à louer

Le local commercial, propriété de la commune, représente une superficie totale de 43 m² en accès PMR, dont 27.4 m² de surface de vente et d'un bureau de près de 16 m² (avec sanitaire).



Il est possible de répondre à cet appel à candidature pour un usage tout ou partie du local.

Planning prévisionnel :

Mise à disposition possible du local à partir de Janvier 2026.

Condition financière :

- Pas de fonds de commerce à acquérir.
- Loyer mensuel de 350 à 450 € HT/mois.
- Les conditions d'occupation du local (type de contrat) dépendront de la nature du projet et des possibilités des porteurs de projet, notamment en termes d'engagement financier au démarrage de l'activité.
- Les travaux d'aménagement intérieurs seront à la charge du preneur sous réserve de validation du dossier technique par le bailleur et d'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Principes et critères de sélection des projets :

Les projets éligibles

Seront étudiés dans le présent appel à projets : exemple d'usage non exhaustive

- Les activités ne rentrant pas en concurrence avec les commerces actuels,
- Commerce multi services,
- Café, salon de thé,
- Salon de coiffure, de beauté,
- Boutique créateur, artisan d'art,
- Offre de santé,
- Offre services à la personne,
- Magasin de producteurs,
- ...

Une attention particulière sera portée aux commerces et activités répondant à un service de proximité nécessaire au dynamisme de la commune.

Les conditions d'éligibilité :

- Création ou développement d'une entreprise commerciale ou artisanale,
- Immatriculation obligatoire (ou en cours d'inscription) au Registre des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés,
- Accompagnement par une chambre consulaire (CMA, CCI) si création d'entreprise.

Dossier à élaborer par les candidats :

Le dossier de candidature devra être composé d'un document (note d'intention) expliquant le projet, ses valeurs et finalités, les activités proposées, ainsi qu'un premier prévisionnel d'activité.

Le délai de dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature devra être envoyé :

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par courriel avec accusé de réception,

au plus tard le 28 novembre 2025 à 16h00, à l'adresse suivante :

Mairie de Beuzec-Cap-Sizun
6, Place de la Mairie
29790 BEUZEC-CAP-SIZUN
mairie@beuzec-cap-sizun.fr
Tél : 02 98 70 40 79.

Visite

Il est possible de visiter le local sur rendez-vous, en contactant directement la mairie de Beuzec-Cap-Sizun.

Critères de sélection du candidat :

1^{ère} phase : dossier de candidature

Chaque dossier de candidature devra permettre aux élus de Beuzec-Cap-Sizun d'apprécier la pertinence du projet d'implantation commerciale, artisanale ou médicale, eu égard aux objectifs de qualité, ainsi que la solidité financière du candidat.

Le choix du preneur sera déterminé selon les critères suivants :

- Qualité du projet commercial ou professionnel :
 - Attractivité de l'offre proposé
 - Adéquation avec les besoins de la commune
 - Qualité et originalité du concept proposé
- Viabilité économique du projet
 - Solidité financière du candidat (garanties de financement, pérennité de la société...)
 - Caractère réaliste du business plan
- Pertinence technique du projet
 - Qualité des aménagements intérieurs et extérieurs envisagés

2^{ème} phase : audition

Les candidats sélectionnés à l'issue de la 1^{ère} phase seront reçus par une commission composée d'élus et présidée par le Maire de Beuzec-Cap-Sizun. Le candidat présentera en détail son projet et fournira les précisions qui pourraient être demandées par la commission.

3^{ème} phase :

Sélection définitive, la commission effectuera le choix définitif du candidat au vu de l'ensemble des pièces du dossier et de l'entretien réalisé.